Communiqué de presse



GPSEA a voté son budget 2023, marqué par un niveau ambitieux d'investissement, tourné vers la protection du pouvoir d'achat et le développement des services publics

Le 12 avril 2023, Grand Paris Sud Est Avenir a voté son budget primitif 2023. Ce budget ambitieux traduit la volonté du Territoire de poursuivre ses actions en faveur des 16 communes membres et de leurs habitants, dans un contexte financier encore incertain. Avec près de 63 millions d'euros de dépenses programmées en 2023, GPSEA fait de l'investissement le moteur de son action au service du développement de son territoire.

Mercredi 12 avril 2023, les conseillers de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) se sont réunis lors d'un conseil territorial afin de voter le budget primitif 2023. Ce moment fort de la vie du Territoire permet de traduire concrètement les orientations budgétaires débattues au début de l'année. Malgré un contexte financier difficile marqué par le regain de l'inflation qui pèse pour 10M€ sur les finances de GPSEA, les élus ont souhaité voter un budget à la hauteur de l'ambition qu'ils portent pour le territoire en termes d'investissement, de protection du pouvoir d'achat et de développement des services publics, tout en assurant une situation financière saine.

Priorité à l'investissement

GPSEA est aujourd'hui l'un des tous premiers investisseurs de la zone métropolitaine, avec 110 euros par habitants et par an sur la période 2019-2021, contre 69 euros en moyenne à l'échelle des autres EPT (Établissements publics territoriaux). Comme il en avait pris l'engagement, le Président Laurent Cathala a souhaité que le Territoire, fort de son dynamisme économique et en dépit des incertitudes du moment, poursuive la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'investissement, décidé en 2021 et doté de 450M€.

Ainsi, avec 63M€ de crédits d'équipement inscrits, le budget de GPSEA financera des interventions conséquentes dans chacune de ses 16 communes et notamment :

- Une soixantaine d'opérations de voirie, d'eaux pluviales et d'assainissement pour une enveloppe globale de 27M€ comprenant notamment la démarche de **reconquête de la Marne** et le lancement du **plan vélo** (7 opérations sont programmées dès 2023).
- Des rénovations et constructions d'équipements publics répondant à la diversité des besoins de nos habitants. Peuvent être cités par exemple les travaux d'aménagement d'une ressourcerie à Boissy-Saint-Léger, la transformation de l'école Charles-de-Gaulle en bibliothèque et relai petite enfance à Mandres-les-Roses, la réhabilitation de la Maison de la Nature à Périgny-sur-Yerres, de la bibliothèque de Villecresnes, la construction d'un pôle culturel à Chennevières-sur-Marne, la reconstruction du complexe sportif du Belvédère à Ormesson-sur-Marne ou encore la restauration des façades de la MAC à Créteil en lien avec la Fondation Vasarely.

Des études préparatoires à des travaux à venir comme l'aménagement d'un conservatoire dans la ferme du Rancy à Bonneuil-sur-Marne et celui d'un espace culturel au sein de la ferme de l'Hermitage à La Queue-en-Brie, ainsi que la construction de pôles culturels à Limeil-Brévannes et Boissy-Saint-Léger. Est également en cours d'élaboration un Plan Piscines qui sera dévoilé à l'automne et visera à améliorer le service rendu aux usagers (notamment le renforcement de l'apprentissage de la natation), les conditions de travail et la sobriété de l'exploitation.

Un budget au service du développement durable, de la protection du pouvoir d'achat et de développement des services publics

« Des avancées concrètes pour notre PCAET »

En 2023, GPSEA poursuit la mise en œuvre des 50 actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ainsi que du Plan local de Mobilité et du Plan Vélo qui l'accompagnent. 34 actions de notre PCAET sont déjà réalisées à plus de 50%. Dans son budget, GPSEA prévoit plus de 69M€ en faveur de la transition écologique.

« Un engagement constant en faveur du pouvoir d'achat des communes et de leurs habitants »

Le budget 2023 conforte et enrichit les nombreux dispositifs de soutien caractéristiques de la politique que mène GPSEA pour préserver les finances de ses communes membres mais aussi soutenir le pouvoir d'achat des habitants. Ainsi, pour les communes de moins de 12 000 habitants, GPSEA reconduit ses aides spécifiques comme le fonds de solidarité (1,5 M€ en 2023) ou encore le recrutement et la mise à disposition à moindre coût d'agents territoriaux à leur bénéfice. Dans le contexte de crise inflationniste, GPSEA organise le partage d'outils « d'autodéfense budgétaire » en matière de commande publique pour permettre aux communes de mieux maitriser leurs coûts. GPSEA poursuivra le renouvellement des contrats de distribution d'eau potable pour garantir aux consommateurs des 3 communes concernées cette année (Sucy, Boissy, Périgny) une maitrise du prix de l'eau. Enfin, alors que la gestion des déchets est de plus en plus onéreuse, GPSEA maintiendra stable le taux de la TEOM, grâce aux économies qui ont été dégagées (2M€ d'optimisation réalisés par exemple sur l'incinération des déchets à l'échelle du SMITDUVM).

« Toujours plus de services publics »

GPSEA poursuit le développement des services à la population tout en maitrisant leur coût pour les habitants. 2023 sera le premier exercice, en année pleine, de l'extension des horaires des déchèteries, de la généralisation de la collecte des encombrants à la demande sur l'ensemble du territoire et du développement du tri alimentaire dans les écoles. En 2023, les habitants bénéficient également de l'ouverture de 50 heures supplémentaires par semaine des bibliothèques et médiathèques territoriales. GPSEA maintiendra également ses efforts pour l'emploi des jeunes dans le cadre de son Plan Jeunes (300 jeunes par an en contrats divers à GPSEA). Enfin, GPSEA, face aux difficultés croissantes que rencontrent nos habitants en matière de logement, ajoute de nouveaux instruments d'intervention à la palette d'outils dont nous disposons déjà. En 2023 sera expérimenté à **Alfortville** le permis de louer et une nouvelle politique de soutien à la rénovation thermique des bâtiments et à la lutte contre l'habitat indigne sera arrêtée au 2^e semestre.

Contact presse: Amarine NABI, Directrice de l'attractivité / 07 78 96 47 33 / anabi@gpsea.fr